

**Compte rendu du Conseil Municipal de Gommeignies du 09/06/2023  
Présidé par M. Benoît GUIOST , Maire**

**État de présence :**

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT			X		Christiane VITO
Maxime HONORE			X		Benoît GUIOST	James PIRET			X		Chantal PISSON
Christine BISIAUX			X		Clément Petitprez	Alexandra LERCH			X		Noemi DEVALLEZ
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART				X	
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

**Nombre de présents : 13 - Nombre de procurations : 5 - Nombre total de voix : 18**

**M. Benoît GUIOST , Maire ouvre la séance à 18H04**

**Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

M. le Maire propose à l'assemblée de parcourir le compte rendu de la réunion précédente pour pouvoir le valider et le publier.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est fait.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance précédente tel qu'il est publié sur le site internet de la commune.

**Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance**

Clément Petitprez est désigné secrétaire de séance

**Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal**

M. le Maire déclare qu'il n'a pas pris de décision sous délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil.

**Point n° 4 : Désignation des grands électeurs**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs programmée le 24 septembre 2023.

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat , à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le bureau de vote comprend :

M. le Maire en tant que président du bureau ainsi que, les deux conseillers municipaux les plus âgés : Christiane Vito et Yvon Brunelle et les deux conseillers les plus jeunes : Clément Petitprez et David Locqueneux

Le conseil municipal doit voter pour 5 délégués et 3 suppléants.

Le principe est de voter à bulletin secret.

M. le Maire indique que le quorum est atteint.

M. Le Maire rappelle les règles du vote et demande aux candidats de présenter leurs listes.

Une seule liste a été déposée : Écouter & Agir.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder au vote.

M. Brunelle procède au dépouillement.

La liste "Écouter & Agir" est élue à l'unanimité.

Les 5 délégués élus sont donc :

M. Benoît Guiost

Mme Carine Fréhaut

M. Yvon Brunelle

Mme Elisabeth Carpentier

M. Maxime Honoré

Et sont élus suppléants :

- Mme Chantal Pisson

- M. Thierry Salomez

- Mme Christine Blisiaux

Nombre d'élus présents : **13**                      Votants (élus présents et pouvoirs) : **18**                      Exprimés : **18**

Votes pour : **18**                      Abstentions et nuls : **0**                      Votes contre :

**Le point est approuvé à l'unanimité**

**M. Benoît GUIOST , Maire, clôture la séance à 18H36**